



## demande etranger malade ;

Par **MASSILIA13**, le **19/10/2009** à **13:06**

bonjour j'ai déposer mon dossier étranger malade depuis décembre 2008 et depuis a chaque trimestre la préfecture me prolonge l'attestation de dépôt de dossier de trois mois ma question est ce que la préfecture va me donné un recrépisse ou carte de séjour a savoir que je suis aussi père de deux enfant et ma femme elle a la carte de séjour de un an vie privée et familiale et que je vie avec ma femme depuis 4 ans et en ai marier ici en France depuis 2 décembre 2005

merci pour vos conseille et votre aide

Par **miouze**, le **20/10/2009** à **01:45**

ta femme elle a eu sa carte dans quel cadre.

tes enfant non rien a voir dans l'histoire car l'histoire des attaches c'est du khortis .

ta femme peu faire un regroupement familiale mais il faut qu'elle remplisse les conditions et que tu es obliger de rentrer au bled.

soit il te donne une carte de sejours ,si vraiment tu n'es pas malade comme pour la majorité des cas ,tu aura un avis de quitter le territoires

Par **MASSILIA13**, le **20/10/2009** à **12:04**

merci de me répondre mais j'ai entendu dire qu'une loi qui dit que au bout de 4 ans d'une vie commune avec une résidente (vpf) et avec au moins un enfant en a le droit de carte de séjour vpf

si quelqu'un pourrez me confirmée cela merci

Par **miouze**, le **20/10/2009** à **23:25**

ta femme n'as de carte sejours permanente donc carte de residence de 10 ans .

ta femme a eu sa carte dans quel cadre

Par **MASSILIA13**, le **21/10/2009** à **09:01**

ma femme elle a la carte de séjour d'un an vpf elle a eu cette parce quelle occupait de sa mère et elle a toute sa famille en France

Par **MASSILIA13**, le **24/10/2009** à **17:28**

avez vous une idée svp

Par **miouze**, le **24/10/2009** à **23:47**

a miss temourthe ,je suis sur que tu n'es pas malade donc ton titre c'est du pipo.  
ta femme peut demander une carte de residence au bout de 5 ans ,mais doit avoir au moins travailler les 3 dernieres annees ,car si dici la sa mere decede a dieux la carte .  
consulte un avocat .

Par **MASSILIA13**, le **25/10/2009** à **14:26**

comment êtes vous sur que je ne suis pas malade monsieur le juge ?????

Par **miouze**, le **26/10/2009** à **00:06**

moi j'appel ca un detournement de procedure ,explique moi qu'elle est la maladie qui ne se soigne pas en algerie!!  
explique moi comment un personne vienne pour des soins mais veut travailler et rester pour toujours  
je connais la chançon ,iromyene on compris nos magouilles mais fermes les yeux maintenant les vaches sont maigre donc pas de cadeau

Par **samimag**, le **14/08/2010** à **20:48**

mais si! il y en a des maladies que ne se soignent pas en Algérie il faut pas parler des privilégiés que l'Etat prend en charge à Alger. Il y a les transplantations et tou...l'algerie ne bouge pas encore dans beaucoup de domaines, j'en connais des gens qui on obtenu la carte pour de vraie maladies

Par **Domil**, le **14/08/2010** à **21:01**

Vous devez faire la procédure de regroupement familial "sur place" au motif que vous êtes

entré légalement en France afin d'avoir la carte de séjour temporaire "vie privée et familiale" sans arguer de la maladie.

Par **Bani Bani**, le **09/03/2014** à **19:38**

Bonjour.

Je me dirige vers vous car j'ai un très gros souci

J'explique :

Je suis venu en France en 06/06/2011 en tant que réfugié politique, je suis donc passé par l'OFPRA mais j'ai eu un rejet, puis j'ai fait un recours à la CNDA et j'ai eu également un rejet en 2013.

Car je suis venu en France en tant que réfugié politique à cause des gros problèmes interne dans ma Pey, d'où la raison que j'ai quitté ce pays car j'étais en danger.

En Mars 2013 j'ai déposé mon dossier étranger malade, la deuxième fois que je suis allé dans les préfectures de la demande de répondre, la réponse que j'ai reçue était?

Après 10-15 jours enverront une convocation pour obtenir votre document?

J'ai attendu un mois et rien, même après un mois et demi avec Négatif se sont réunis avec l'CTF

Je suis perdu, aidez-moi, je dois faire quoi s'il vous plait ???

Merci de m'avoir lu Cordialement et amicalement.